

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie AM voiturette



Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger. La formation est accessible à partir de 14 ans.

Pré-requis :

- être âgé de 14 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR quelques soit l'âge, pour la 1ère catégorie de permis passée et les personnes nées après 1988 ;

Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Bien comprendre le permis AM :

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Nombre de roues	2	3	4
Définition des véhicules	L1e : Cyclomoteur	L2e : Tricycle	L6e : Quadricycle léger
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis de conduire : limite aux véhicules de la catégorie AM à 3 roues ou de type quadricycle léger		



Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la délivrance du permis AM à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 1 élève par leçon de conduite

Informations :

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale en AAC vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.



Le programme de formation :

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée : Minimum 30mn

Contenu :

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs, dangers de la pratique du rodéo motorisé)
- Echanges sur le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation

Durée : Minimum 1 h*

Contenu :

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur
- La connaissance des principaux organes du véhicule Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3 : Apports théoriques : Code de la route

Durée : Minimum 30mn

Contenu :

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :
 - positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
 - franchissement d'intersections et régime de priorité



Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée : Minimum 3h*

Contenu :

- Démarrer le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- S'arrêter et stationner
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité ...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage
- Adopter une trajectoire sécurisée
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

Durée : Minimum 1 h**

Contenu :

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

***Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).**

****La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.**

En fin de formation, une attestation de formation est remise à l'élève par l'auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, le bénéficiaire doit être titulaire du permis AM.